



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV095-1 - Lutte contre la discrimination et accès au logement : ce qu'il faut savoir

Durée : 2h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Toutes les professions encadrées par la loi Hoguet (transaction, administration de biens et syndic).

Objectifs pédagogiques

S'approprier les bons réflexes pour lutter efficacement contre les discriminations dans l'accès au logement.

Sécuriser ses pratiques.

Pré-requis

Aucun

Programme

1 - QU'EST-CE QUE LA DISCRIMINATION ?

- Quelques définitions.
- La discrimination au sens juridique.
- Une réalité relevée par les tests de situation.
- Exemples concrets.
- Les sanctions encourues.

2 - LE CADRE LEGAL DE LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE LOGEMENT

- Le code pénal.
- L'article 1 de la loi de 89.
- La loi du 28 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.
- Le décret du 28 août 2015 consacré à la déontologie des professionnels de l'immobilier.

3 - LES HUIT POINTS CLES POUR NE PAS DISCRIMINER

- Définir l'engagement à louer sans discriminer avec le propriétaire et le respecter.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Déterminer les conditions de la location ou de la vente dans le respect de la loi.
- Déterminer les garanties et les justificatifs conformément à la loi.
- Prévenir les discriminations en présence d'une pluralité d'acteurs.
- Rédiger et publier une annonce sans discriminer.
- Garantir l'égalité de traitement à toutes les étapes de la recherche d'un locataire.
- Sélectionner le locataire ou l'acquéreur sans discriminer.
- Etablir le contrat de location ou la promesse de vente.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE